

**Mémoire présenté à la Commission sur
l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

Par



5 février 2007

La MRC de Maskinongé a une superficie totale de 249 939 hectares. Au total, 33 % du territoire de la MRC est situé en zone agricole et 60 % de cette zone est occupée par des exploitations agricoles.

De plus, une grande majorité des entreprises agricoles de la Mauricie sont réunies dans la MRC de Maskinongé. Ces dernières génèrent, à elles seules, 51 % (134 339 831\$) des revenus agricoles déclarés en Mauricie lors de l'enregistrement de 2004.

Le CLD de la MRC de Maskinongé est l'organisme mandataire du développement local. Il a comme mission de promouvoir le développement local et de favoriser la création et l'expansion des entreprises par le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif.

En lien avec le plan d'action, l'agroalimentaire est pour l'organisme un secteur prioritaire. Par le fait même, le CLD désire poursuivre le développement des axes suivants de ce secteur : transformation alimentaire, agrotourisme, produits à valeur ajoutée et mise en marché. Dans le secteur agricole, le CLD concentre activement ses efforts dans le volet « relève », la diversification des activités agricoles, de même que dans la consolidation des entreprises agricoles.

En ce sens, le CLD de la MRC de Maskinongé désire participer aux travaux de la Commission en se prononçant sur certains points qu'il juge essentiels.

SECTION 9 LA RURALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

1. Comment faire pour mieux répondre au problème de transfert des fermes entre générations et comment inciter les jeunes à miser sur l'agriculture et l'agroalimentaire ?

En premier lieu, il est primordial de miser sur des mesures agressives d'information s'adressant directement aux jeunes. En effet, la population agricole ne représentant que 6.4 % de la population rurale et 1.3% de la population québécoise, les jeunes sont de moins en moins en contact avec ce secteur d'activités.

Pour inciter la relève à miser sur l'agriculture et l'agroalimentaire, le gouvernement se doit de leur faire connaître les sortes de production, les différents emplois s'y rattachant et les programmes d'études disponibles. Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait inciter fortement les commissions scolaires à informer davantage les jeunes à ce sujet, par le biais des conseillers en orientation.

La non connaissance de ce secteur d'activités mène tout droit au problème montant d'accès à la profession. En effet, nous croyons qu'il est indispensable de faire connaître aux jeunes, par de la promotion, la provenance de ce qu'ils consomment à tous les jours, de ce qui les maintient en vie ! Les jeunes ne peuvent être attirés par un secteur d'activités qu'ils ne connaissent pas.

Le monde de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit être valorisé aux yeux de la population et de la relève pour leur donner le goût d'y travailler. On assiste aujourd'hui à un problème moral, un conflit de cohabitation et d'acceptation sociale en milieu rural. À notre avis, tant que cette activité vitale pour l'humain ne sera pas normalisée et acceptée, les agriculteurs ne seront pas respectés et s'ensuit un manque de relève pour les entreprises agricoles. D'où l'urgence d'émettre des publicités informatives et valorisantes visant directement la relève. Ces publicités permettraient également de faire reconnaître la sécurité alimentaire au Québec.

Deuxièmement, les jeunes désirant racheter la ferme familiale font face à d'importants problèmes au niveau du financement. De fait, le coût des actifs d'une entreprise agricole est extrêmement élevé. Il est capital de rendre le financement plus facile et plus accessible pour la relève sans quoi cette dernière deviendra quasi inexistante. Présentement, sans compter le prêt des institutions financières ou la balance de vente du parent, le jeune n'a pas beaucoup de

possibilité devant lui (maigres subventions des CLD et de la Financière agricole). Le gouvernement doit investir financièrement au niveau de la relève par la création d'un fonds qui leur serait entièrement dédié.

Est-ce normal que le monde agricole doive renoncer à son fonds de pension pour permettre la relève d'entreprises ? Le gouvernement pourrait soutenir le transfert d'entreprise par le don de pensions aux parents. De plus, le problème de transfert entre les générations pourrait être grandement facilité par la mise en place de politiques fiscales avantageant les parents. Nous pensons fortement qu'une hausse de la déduction maximale admissible pour les gains en capital sur les biens agricoles admissibles viendrait soutenir le transfert des fermes. Les parents sont souvent partagés entre leur désir d'aider leur relève et de bien planifier leur retraite. Le gouvernement doit les supporter davantage à ce niveau. Afin de garder nos agriculteurs, le démantèlement des fermes doit également être empêché par l'établissement d'une taxe de démantèlement.

Finalement, nous sommes également d'avis que dans le cas de productions contingentées, la relève devrait avoir accès à du quota moins dispendieux. Dans un même ordre d'idée, nous sommes favorables à la mise en place d'une politique qui oblige le transfert d'un pourcentage des quotas vendus, à un fonds dédié à la relève (ex : 10% des quotas vendus sont dirigés dans un fonds pour la relève).

2. Comment tenir compte du potentiel agricole et agroalimentaire régional dans l'élaboration des politiques publiques ?

Nous croyons qu'il est important pour les agriculteurs que les politiques publiques soient modulées selon les régions.

Il serait plus qu'intéressant que ces politiques publiques soutiennent mieux les producteurs par des programmes d'aide (assurance récolte, assurance stabilisation) en fonction du potentiel régional.

Par exemple, dans la MRC de Maskinongé, toutes les municipalités n'ont pas les mêmes possibilités de production. En effet, il serait souhaitable que les politiques publiques soutiennent les créneaux adaptés à chaque région, en fonction des sols et du climat, comme par exemple, la canneberge. Les politiques régionales doivent aussi s'adapter aux petites productions.

De plus, à travers ces politiques devrait se trouver des programmes d'aide qui seraient dirigés par les intervenants du milieu. Nous pensons que les gens directement sur le terrain, travaillant avec les producteurs, sont davantage au fait des besoins réels de ces derniers.

3. Comment favoriser l'essor et la viabilité financière de nouveaux types de production ?

L'essor de nouveaux types de production passe avant tout par un soutien aux producteurs. Ce soutien doit provenir d'un groupe d'organismes qui veulent travailler dans le même sens (CLD, MAPAQ, Groupe Conseil). En ce sens, il devrait y avoir beaucoup plus de concertation du milieu. Par exemple, l'établissement d'une table régionale qui prioriserait l'essor de nouvelles productions. C'est par une vision commune que ces objectifs précis pourraient se réaliser.

Le soutien offert aux producteurs doit être concret et, encore une fois, être géré par des instances proches des agriculteurs. Il est difficile d'implanter un nouveau type de production, entre autre, à cause des coûts que cela implique et de la mise en marché du produit. Les agriculteurs doivent donc être soutenus étroitement et techniquement au niveau des études, de la production, de la mise en marché, du coaching, etc. Il faut également favoriser les productions diversifiées par une aide financière. Il est important de miser sur la diversification de notre agriculture afin d'être mieux à l'abri des sursauts du marché !

L'essor de nouveaux types de production doit passer inévitablement par une vision de réseautage entre les agriculteurs. Nous croyons qu'une union entre ces derniers pourrait réduire les coûts d'opérations et aider à atteindre une certaine viabilité financière. Par le fait même, nous appuyons les organisations comme le Syndicat des machineries agricoles ou la Coopérative d'utilisation de machineries agricoles puisqu'elles permettent aux producteurs d'avoir accès à la machinerie collectivement.

De plus, comme chaque individu possède ses forces et ses faiblesses, ce réseautage entre les producteurs permettrait à chacun de bénéficier des connaissances et des expertises de l'autre.

4. Comment faire en sorte que les nouvelles productions trouvent des débouchés suffisants et soient rentables, qu'elles favorisent une occupation dynamique du territoire rural ?

Le gouvernement du Canada doit instaurer un règlement qui obligerait les transformateurs à acheter les produits locaux. L'importation des produits devrait donc être permise seulement lorsqu'il est impossible de les produire chez nous. Ces mêmes produits québécois devraient occuper une place de choix chez les

grosses bannières, bien à la vue des consommateurs. Il est important que ces derniers puissent voir, en gros, « Produit au Québec » pour les inciter à acheter des produits régionaux.

Les produits locaux doivent être plus connus. À cet effet, les producteurs sont souvent seuls à promouvoir leurs produits. Pour les aider à trouver de nouveaux débouchés, une aide au niveau de la commercialisation devient cruciale. Une aide provenant d'un programme gouvernemental, conçu exclusivement pour la mise en marché devient essentiel à la rentabilité des nouveaux types de production.